

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 12 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 8    Votants : 11    Procurations : 3    Absents : 4

Date de convocation : 5 mars 2026

Date d'affichage : 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 11h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN.

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS

Représentés :

- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT
- Michèle BARASCUD représentée par Anne-Marie FRENEHARD
- Claude AROCAS représenté par Ricahrd FIOL

Objet : Nomination Secrétaire de séance

**Délibération n° 2026-22**

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

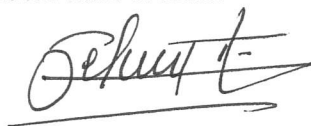
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Nomme ALAIN DELMAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Délibération adoptée à 11 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Fait à NANT, le 12 mars 2026.

Le Maire,  
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : ..... 17 MARS 2026 .....  
Publié le : ..... 17 MARS 2026 .....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>